



Tarifs communaux au 1er Juillet 2025

(Fixés par arrêté du 29 Juillet 2025)

ACCUEIL DE LOISIRS

	<i>Coulonnois</i>			<i>Extérieurs</i>		
	<i>1^{er} enfant</i>	<i>2nd enfant</i>	<i>3^{ème} enfant et +</i>	<i>1^{er} enfant</i>	<i>2nd enfant</i>	<i>3^{ème} enfant et +</i>
<i>Quotient familial > à 617 ou ne pouvant justifier de leur QF</i>	30 €	28 €	26 €	60 €	56 €	26 €
<i>Quotient familial ≤ à 617</i>	26 €	24 €	22 €	52 €	48 €	44 €

REPAS CANTINE

Tarif A : Enfant de famille coulonnoise, de famille non domiciliée à Coulogne mais payant un impôt local ou de famille d'accueil coulonnoise	3.50 €
Tarif B : Famille non domiciliée à Coulogne	4.80 €
Tarif C : Les enseignants et personnels surveillants la cantine des écoles publiques coulonnoises	3 €
Surfacturation pour réservation hors délai de prévenance Coulonnois	7€
Surfacturation pour réservation hors délai de prévenance Extérieurs	8 €

GARDERIE PÉRISCOLAIRE

TARIFS COULONOIS	
Tarif A : Quotient familial supérieur à 617 - 1er enfant	1.00 €
Tarif B : Quotient familial supérieur à 617 - 2ème enfant	0.95 €
Tarif C : Quotient familial inférieur à 617 - 1er enfant	0.95 €
Tarif D : Quotient familial inférieur à 617 - 2ème enfant	0.90 €
TARIFS NON COULONOIS	
Tarif E : Quotient familial supérieur à 617 - 1er enfant	1.30 €
Tarif F : Quotient familial supérieur à 617 - 2ème enfant	1.25 €
Tarif G : Quotient familial inférieur à 617 - 1er enfant	1.25 €
Tarif H : Quotient familial inférieur à 617 - 2ème enfant	1.20 €

CIMETIÈRE

Location du terrain pour 30 ans	328.80 €
Location du terrain pour 50 ans	532.80 €
+ PRIX DU CAVEAU 3 PLACES, VENDU NU ET SANS MONUMENT	1 900.00 €
en vue de la construction d'un caveau préfabriqué jusque 3 places avec ouverture devant	
Location du terrain pour 30 ans	353.80 €
Location du terrain pour 50 ans	557.80 €
Location du terrain pour 15 ans pour concession pleine terre	215.90 €
Taxes d'inhumation et d'exhumation (par corps ou urne funéraire)	47.70 €
CAVEAU D'ATTENTE	
Droit fixe d'entrée	14.50 €
Taxe quotidienne	3.60 €
Droit fixe de sortie	14.20 €
COLUMBARIUM	
Location d'une case pour 10 ans	330.00 €
Ouverture d'une case pour le dépôt d'une 2ème urne	173.60 €
Vente plaque granit sans gravure	173.60 €

DROIT DE PLACE

L'ensemble des manifestations organisées par la commune est exonéré de droit de place (ducasse, marché de Noël, etc..). Il convient également d'accorder la gratuité aux petits cirques à condition que le stationnement ne dépasse pas quatre jours.

Droit de place de marché sans utilisation des bornes électriques (mètre linéaire)	0.85 €
Droit de place de marché avec utilisation des bornes électriques (mètre linéaire)	1.00 €
Droit de place de brocante (mètre linéaire)	1.00 €
Droit de place - Ducasse et foire (0 à 20 m ²)	1.60 €
Droit de place - Ducasse et foire (21 à 300 m ²)	1.30 €
Droit de place - Ducasse et foire (300 m ² et +)	1.10 €
Droit de place friterie fixe	970.00 € /an

OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC PAR DES MARCHANDS AMBULANTS

Occupation du domaine public pour les commerçants réguliers (tarif mensuel)	100.00 €
Occupation du domaine public pour les commerçants réguliers (tarif hebdomadaire)	28.00 €
Marchands occasionnels (1/2 journée)	93.00 €

LOCATION DE LA SALLE DES MARRONNIERS

Location à un particulier domicilié à COULOGNE, à un personnel municipal ou aux associations coulonnoises - 1 journée -	140.00 €
Tout autre demandeur	230.00 €
Caution pour garantie du bon état de la salle et du matériel	710.00 €
Nettoyage de la salle par heure	20.00 €
Tout matériel inutilisable ou irréparable ainsi que toute dégradation constatée sur l'immeuble sera recouvré soit à la valeur de remplacement soit selon le montant du devis de l'entreprise effectuant la réparation.	

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

Location à un particulier domicilié à COULOGNE ou à un personnel municipal pour vin d'honneur	330.00 €
Location à des associations extérieures sans repas (1 journée)	530.00 €
Location associations coulonnoises à partir de leur 3ème manifestation dans l'année civile (1 journée)	330 €
Caution pour garantie bon état salle et matériel	710 €
Dépréciations occasionnées au matériel (chaises et tables) hors remplacement	Voir Logiciel 3DOuest
Nettoyage de la salle par heure	20.00 €
Tout matériel inutilisable ou irréparable ainsi que toute dégradation constatée sur l'immeuble sera recouvré soit à la valeur de remplacement soit selon le montant du devis de l'entreprise effectuant la réparation.	

LOCATION DE TABLES

Minimum de 4 tables	10 €
table supplémentaire	3 €
caution (quel que soit le nombre de tables)	140 €

LOCATION DE CHAISES

Minimum de 50 chaises	30.00 €
Chaise supplémentaire	1 €
Caution (quel que soit le nombre de chaises)	40 €